

**1798 : ENTRE UTOPIES ET REALITES,  
LA SUISSE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME ET  
AU DEBUT DE LA REPUBLIQUE HELVETIQUE**

par Philippe Henry

Pour l'historien, le texte qu'on va lire, porteur de quelques grands thèmes de la pensée de Pestalozzi, ne prend toute sa signification que replacé dans un contexte événementiel mouvementé dont il porte profondément la marque. Au moment où ces *Esquisses* sont publiées (en septembre 1798), la Suisse a connu un bouleversement extraordinaire. En quelques semaines en effet, entre la fin décembre 1797 et le début avril 1798, le Corps Helvétique, édifice politico-institutionnel multi-séculaire, définitivement mis en place dès le XVI<sup>e</sup> siècle sur des bases plus anciennes encore, a achevé sa décomposition, rongé par ses contradictions propres et par le mouvement intellectuel séculaire amplifié par les échos de la Révolution française. La «Révolution helvétique», d'abord diffuse, prend toute son ampleur lors de l'invasion du pays par les troupes du Directoire, qui, en mars 1798, donnent sans rencontrer de véritable résistance le coup de grâce à l'ancienne Confédération. La France, dont la Suisse ne va plus être qu'une vassale jusqu'en 1814, a brusquement imposé une refonte institutionnelle complète et remplacé le vieil assemblage traditionnel, convergence de liens multiples et inégaux, par une structure étatique centralisée sur le modèle français, en un Etat unitaire aussi éloigné que possible de ce qu'était la Suisse d'Ancien Régime : la République helvétique.

Il s'agira ici d'une brève présentation des circonstances de cette mutation : partant de certains traits de la Confédération à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous évoquerons les origines et les modalités de la Révolution helvétique, puis les grandes lignes de l'installation du nouveau régime et des problèmes posés par la mise en pratique de l'idéologie qui le sous-tendait <sup>(1)</sup>.

### *La Suisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : aspects socio-politiques*

L'organisation politique de la Suisse d'Ancien Régime portait tout d'abord en elle-même les germes de sa destruction. Sa première faiblesse tenait dans le sous-développement institutionnel et l'absence d'un gouvernement fédéral. La Diète, seule institution centrale de ce conglomérat hétéroclite de cantons souverains, d'alliés et de pays sujets, se réunissait une fois par année. Elle groupait les représentants des XIII cantons souverains et de quelques alliés privilégiés, qui ne pouvaient décider qu'à l'unanimité, selon un processus très lent obligeant les députés à consulter leurs gouvernements cantonaux

---

<sup>(1)</sup> Parmi les ouvrages fondamentaux, voir principalement :

1) **Sur la fin de l'Ancien Régime en Suisse** : Johannès DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, t. IV, *De 1648 à 1798*, Lausanne, 1913; Rudolf BRAUN, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du 18<sup>e</sup> siècle*, Lausanne-Paris, 1988; François DE CAPITANI, "Vie et mort de l'Ancien Régime 1648-1815", dans *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, t. II, Lausanne, 1983, pp. 97-170; Ulrich IM HOF, "Ancien Régime", dans *Handbuch der Schweizer Geschichte*, t. II, Zürich, 1980, pp. 673-784; *La Suisse et la Révolution française. Images, caricatures, pamphlets*, Musée Historique de Lausanne (catalogue d'exposition), Lausanne, 1989.

2) **Sur la République helvétique (1798-1803)** : J. DIERAUER, *op. cit.*, t. V., *De 1798 à 1848. Première partie : 1798-1813*, Lausanne, 1918; Alfred RUFER, art. «Helvétique (République)», dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. IV, Neuchâtel, 1928, pp. 25-60; Andreas STAEHELIN, «Helvetik», dans *Handbuch der Schweizer Geschichte*, t. II, Zürich, 1980, pp. 785-839 ; François DE CAPITANI, *op. cit.*, *loc. cit.*; Holger BÖNING, *Revolution in der Schweiz. Das Ende der Alten Eidgenossenschaft. Die Helvetische Republik 1798-1803*, Bern-Frankfurt a.M.-New York, 1985.

respectifs sur toute affaire d'importance avant de voter. Son impuissance était le résultat de l'excès des particularismes cantonaux, du principe sacro-saint d'une souveraineté à laquelle les Etats cantonaux ne renonçaient qu'à grand-peine, de multiples oppositions internes, principalement de nature confessionnelle (catholiques/réformés) et socio-économique (Moyen-Pays relativement industrialisé/montagnes plus agricoles, villes/campagnes). Munie d'une organisation militaire très insuffisante souffrant des mêmes maux, la Confédération avait donc connu une évolution politique très différente de celle des Etats monarchiques européens centralisés.

Ce décalage disparaît en revanche ou s'atténue si l'on observe l'organisation du pouvoir au sein de la plupart des cantons ou alliés, où s'étaient développées en effet dès le XVIe siècle des formes particulières d'absolutisme, au profit d'oligarchies locales, patriciennes ou corporatives.

Au terme de ce processus, tant dans les Etats urbains du Moyen-Pays que dans les pays montagnards à tradition démocratique (Landsgemeinde), une minorité de privilégiés monopolisait ou contrôlait l'exercice des droits politiques, occupait toutes les charges importantes, honorifiques, directement et surtout indirectement lucratives. Il s'agit d'une véritable confiscation du pouvoir par des oligarchies de quelques dizaines de familles finissant par se considérer comme chargées d'une mission divine et confondant patrimoine propre et fonctions gouvernementales. L'écrasante majorité de la population des campagnes surtout, faite de sujets, mais aussi des villes où les anciennes bourgeoisies avaient peu à peu été dépossédées de leurs privilèges, était donc exclue de la gestion cantonale. L'image traditionnelle de la pyramide renversée s'impose - édifice dont un clairvoyant observateur anglais relevait la fragilité dès le début du XVIIIe siècle : la pyramide "ne peut pas manquer d'être bientôt écrasée par sa pesanteur, ou facilement renversée par la moindre impulsion du dehors... Il paroît presque impossible que le petit nombre puisse, à la longue, soutenir son édifice contre les efforts de la multitude... S'il survenoit dans ces Etats quelques secousses violentes, soit du

dedans, soit du dehors, il seroit fort à craindre que la Pyramide ne fut renversée, & le gouvernement bouleversé" <sup>(2)</sup>.

Attirées par le modèle de la monarchie administrative à la française, les oligarchies entendaient d'autre part se fortifier elles-mêmes en fortifiant l'Etat. Sur le ton d'un lourd paternalisme et dans une organisation caractérisée par une totale absence de séparation des pouvoirs, elles s'efforçaient, pour le plus grand bien de leurs sujets infantilisés, déresponsabilisés, d'accroître l'efficacité administrative par une fiscalité plus attentive et par un accroissement du corps des fonctionnaires, de maîtriser les activités économiques, d'améliorer le contrôle de la population (justice, progrès de l'information de nature statistique, rôle de l'Eglise dans le contrôle social...). Ces pratiques typiques de l'absolutisme éclairé, pour rationnelles et bien intentionnées qu'elles fussent souvent, développaient cependant, par leur caractère contraignant ou leur ambivalence - notamment sur le plan économique -, des tensions multiples, stimulées par l'évolution socio-économique et culturelle du pays.

Les progrès industriels et leurs retombées socio-culturelles (élévation du niveau de conscience sociale, nouvelles formes de vie collective, amélioration des conditions matérielles d'existence, développement de l'initiative économique, hausse du degré d'alphabétisation...) rendaient en effet de plus en plus insupportables à certaines catégories la nature des soubassements politiques du pays, l'extrême hiérarchisation d'une société bloquée, figée dans ses structures inégalitaires. Un courant critique s'amplifie donc dans la seconde moitié du siècle. Il s'adjoignait à une série de troubles et de soulèvements contestataires, qui ébranlaient chroniquement la «pyramide» dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, et finirent par s'exprimer de la même manière. On compte 14 épisodes de ce type au XVIIIe

---

<sup>(2)</sup> [Abraham STANYAN], *Tableau historique et politique de la Suisse*, 2e éd., Fribourg, 1766, pp. 163-164 (la première édition en français de cet ouvrage a paru en 1714, sous le titre *L'Etat de la Suisse*; l'auteur fut ministre d'Angleterre en Suisse de 1705 à 1713).

siècle et 38 au XVIIIe, en s'arrêtant à 1784; la plupart ont été suivis d'une sévère répression <sup>(3)</sup>.

Cette tradition protestataire helvétique, dont les toutes premières manifestations remontaient au XVe siècle, ne doit cependant pas être considérée comme dotée d'une nature pré-révolutionnaire. Les révoltes bourgeoises et les soulèvements paysans ici considérés, en dehors de certaines luttes de clans, étaient plutôt des réactions locales (ne dépassant qu'exceptionnellement l'échelle du bailliage ou du canton), face à l'affirmation de l'Etat et de son souci d'efficacité. On refusait les empiétements du pouvoir cantonal sur les anciens droits et usages, on protestait contre une usurpation juridique, dans une volonté de renouer avec un passé plus ou moins lointain et idéalisé, antérieur à l'emprise des oligarchies. En somme il s'agissait, singulièrement lors des pures révoltes de sujets (Evêché de Bâle, 1730-1740; Léventine, 1712-1713 et 1755; Fribourg, 1781...), d'affrontements retardataires entre une conception médiévale, coutumière, de l'Etat, chez les révoltés, et une conception moderne de l'Etat rationnel et efficace. Seuls les troubles genevois, singulièrement ceux de 1782, peuvent être considérés comme l'expression d'une contestation préfigurant les revendications révolutionnaires, soit la lutte des exclus pour l'égalité des droits politiques.

Le renouveau critique de la fin du XVIIIe siècle doit beaucoup aux Lumières. L'«Aufklärung» helvétique, brillante, sans concerner vraiment les masses rurales, touchait surtout la bourgeoisie urbaine proche des oligarchies, dans un climat de libéralisme intellectuel parfois étonnant. Les hommes au pouvoir furent eux-mêmes quelquefois séduits par les idées nouvelles, mais, placés dans une position parfaitement contradictoire, ils restèrent finalement fidèles à la conservation du système. Les remises en cause, imprégnées de rationalisme, de droit naturel, de rousseauisme et de patriotisme cantonal ou helvétique, demeuraient théoriques, intellectuelles et élitaires. Elles s'exprimaient au sein de multiples sociétés mi-scientifiques mi-

---

<sup>(3)</sup> Décompte de Hans Conrad PEYER, *Verfassungsgeschichte der alten Schweiz*, Zurich, 1978, pp. 139-141.

philosophiques, très attirées par les problèmes économiques (la modernisation de l'agriculture surtout), comme la *Société de Physique de Zurich* ou la *Société Economique de Berne*. Les protestations les plus affirmées furent l'objet de poursuites judiciaires. On sait que Pestalozzi fit partie des contestataires zuricois les plus radicaux dans les années 1760.

Ainsi, si un «potentiel révolutionnaire» existait en Suisse dans la seconde moitié du siècle, il faut attendre l'éclatement de la Révolution française pour pouvoir parler d'action proprement révolutionnaire. La contestation était moins développée qu'en France par exemple; un certain nombre de spécificités helvétiques venaient tempérer la rigueur de la domination des oligarchies. Celles-ci, collégiales, donc a priori moins cohérentes et efficaces que les monarchies, ne pouvaient, malgré leurs tendances unificatrices, ignorer complètement l'attachement très profond du pays aux traditions régionales ou locales, aux particularismes juridiques, aux franchises et aux privilèges ancestraux qui résistaient à la pression centralisatrice. Les finances cantonales étaient par ailleurs généralement saines et la ponction fiscale, quoique inégalitaire, n'était pas excessive. Le sort des paysans, fortement majoritaires, était relativement favorable, surtout sur le plan fiscal, dans les zones de montagne. L'autonomie communale, à l'intérieur de limites variables, était aussi une réalité positive.

### *La Suisse et la Révolution française*

Dès 1789 une nette accélération se produisit, une série d'événements enfin annonciateurs de la Révolution helvétique se succédèrent à cadence rapide. Le retentissement des événements parisiens fut considérable, en raison du mouvement intellectuel helvétique et de ses affinités françaises, mais aussi de l'étroitesse des liens diplomatiques, militaires (via le service étranger) et économiques qui unissaient les deux pays depuis le XVIe siècle. Sans les retombées de la Révolution française, l'Ancien Régime aurait sans doute pu se maintenir - comme le suggère la persistance de vigoureuses forces conservatrices après 1798 -, jusqu'à une explosion inévitable et probablement très dommageable. Les historiens ont cependant coutume d'attribuer

à la Révolution helvétique, rendue certes possible par les déséquilibres internes, le caractère premier d'un produit d'exportation français.

Dès ses débuts, la Révolution fit peur; elle effrayait les milieux gouvernementaux bien sûr, mais aussi les bourgeoisies privilégiées et la paysannerie dans sa plus grande partie. La politique religieuse de l'Assemblée législative, les menaces pesant sur les relations diplomatiques et militaires avec la France, la présence d'émigrés français dans le pays, la propagande du Club helvétique de Paris : autant de raisons qui poussaient les autorités helvétiques à étouffer dans l'oeuf les vellétés internes de soulèvement et à réprimer les revendications démocratiques (Bas-Valais, Pays de Vaud bernois, Evêché de Bâle...). L'opposition resta cependant toujours timide, limitée à la bourgeoisie aisée écartée du pouvoir, dans les multiples villes modestes du pays surtout, ainsi qu'aux élèves des grands maîtres de l'Aufklärung helvétique.

Le massacre des Gardes suisses à Paris le 10 août 1792, parachevé en septembre, puis le licenciement des régiments suisses de France, constituent une coupure brutale et refroidirent bien des enthousiasmes, provoquant également une tension diplomatique momentanée. Protégée jusqu'en 1795 de l'impérialisme croissant de la Convention par sa position stratégique et son rôle économique favorable à l'effort de guerre français, la Suisse neutre continua à être travaillée par la propagande et connut, jusqu'en 1797, une série de mouvements protestataires, dont un des plus marqués par l'idéologie nouvelle fut sans doute celui la région zuricoise de Stäffa, animé par la petite bourgeoisie rurale. Dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres, il faut ici le souligner, les paysans restèrent majoritairement loyaux envers le gouvernement, qui finit par écraser la révolte.

Cependant les relations diplomatiques franco-suisses se dégradaient inexorablement, empoisonnées notamment par le problème des réfugiés français. Dès octobre 1797, après la paix franco-autrichienne de Campo-Formio, le pays, entouré aux trois quarts par la France et ses vassaux, miné par ses contradictions

internes, était mûr pour une révolution. Celle-ci fut provoquée par une série d'agressions françaises, directes et territoriales (annexion de la Valteline, de Bormio et Chiavenna, occupation du sud de l'Evêché de Bâle, occupation du Pays de Vaud bernois révolté à fin janvier 1798) ou indirectes et propagandistes (soutien aux soulèvements qui se multipliaient, à Bâle, dans le Bas-Valais, au Tessin..., et qui cette fois, sans pour autant verser dans la violence, furent victorieux, sous l'impulsion des nouvelles élites rurales et des patriotes des villes). Les oligarques se rendirent enfin compte de la nécessité de faire des concessions; *in extremis*, au début de 1798, la plupart des cantons souverains (dont Zurich, Berne, Fribourg) virent leur «constitution» révisée.

La conquête militaire, couronnement de la stratégie impérialiste française, se fit en quelques jours, du 2 au 5 mars 1798. La désunion des Confédérés, le manque de résolution des gouvernants, la déstabilisation institutionnelle et idéologique facilitèrent grandement la tâche des soldats de la République.

### *La mise en place de la République helvétique*

En quelques semaines, le Directoire allait dicter les grandes lignes de l'organisation d'un nouvel Etat vassal encore occupé, sans consultation des intéressés. La première constitution (il y aura de nombreuses révisions), la *Constitution de Paris*, du 12 avril 1798, était calquée sur celle de 1795. La Suisse devenait une démocratie représentative unitaire, dont les institutions reposaient sur les principes de l'égalité des droits politiques, la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs. A l'échelle nationale : un Grand Conseil et un Sénat, élus par le peuple au scrutin indirect à deux degrés; un Directoire fort, cœur du pouvoir; un Tribunal suprême. Les cantons perdaient toute autonomie et, selon un découpage nouveau qui faisait fi de l'évolution historique et au prix d'amputations territoriales diverses, devenaient, sous l'autorité d'un préfet nommé par le Directoire, des circonscriptions administratives toutes égales, à la manière des départements français, chargées de l'application des lois nationales. Au bas de l'échelle, des communes sans pouvoir, où le gouvernement était représenté par des «agents».

L'égalisation des conditions politiques et le triomphe des libertés individuelles étaient censés compenser cet effacement brutal du résultat de cinq siècles d'une histoire originale.

Ce projet révolutionnaire allait rapidement se heurter à de graves problèmes et révéler son caractère utopique. Au point tout d'abord que la résistance des anciens cantons de Suisse centrale nécessita une double et sanglante intervention militaire, en avril-mai, puis en août-septembre. Plus généralement, la centralisation, destructrice de l'autonomie cantonale et communale, ne pouvait que susciter des difficultés, tout comme la lourde et humiliante présence des troupes d'occupation, que la phraséologie officielle avait peine à justifier. Un clivage s'établit rapidement, au sein du petit monde parlementaire, entre les francophiles radicaux, centralistes, et les réformistes modérés, partisans d'une adaptation des grands principes révolutionnaires à la spécificité helvétique, plus ou moins fédéralistes. Ce dualisme allait durer jusqu'en 1803 et constitue une des raisons fondamentales de l'échec de ce régime instable, largement prématuré, éprouvé par les luttes internes, sous influence étrangère dans une situation internationale extrêmement tendue, écrasé par un très lourd héritage, sans cesse confronté aux problèmes financiers aggravés par les exigences françaises, mal servi par les lourdeurs d'une administration bureaucratique et par des fonctionnaires parfois incapables, voire corrompus.

La réforme institutionnelle devait déboucher sur un bouleversement radical des rapports entre les citoyens et l'Etat, et, au-delà, de toute la société. Des hommes neufs, sans expérience, issus de la petite bourgeoisie éclairée ainsi que, dans les conseils nationaux, de la paysannerie, supplantèrent les anciennes élites écartées du pouvoir et s'efforcèrent d'anéantir l'ordre juridique ancien, dans un bel élan d'idéalisme. Si le bilan final du régime est négatif, on ne peut être qu'impressionné par l'ampleur de vues du «projet de société» alors élaboré, du caractère prémonitoire de multiples mesures, de la force et de la foi qui animèrent les plus grandes figures de la République helvétique.

La tâche était énorme. Un des premiers problèmes urgents était celui de la suppression des charges féodales. Si les masses paysannes du Moyen Pays s'étaient en effet, au dernier moment, rattachées au mouvement révolutionnaire, si, on vient de le voir, des paysans se retrouvaient nombreux dans les conseils nationaux, c'est parce que cette suppression leur avait été promise de la manière la plus formelle, et par la propagande française, et par le discours contestataire autochtone. Or les mesures législatives abolitionnistes prises dès 1798 n'eurent guère d'efficacité et finirent par être rapportées dès 1801 déjà, à la grande déception des paysans impatients. Aux grandes causes évoquées ci-dessus des incapacités du régime s'était ajoutée l'impossibilité de mettre sur pied une fiscalité de substitution moderne et égalitaire. Le contraste est grand également entre le modernisme des mesures prises pour encourager le développement économique, pour promouvoir l'industrie, encourager le commerce en abolissant les corporations, en rationalisant le système douanier ou monétaire, pour dégager l'agriculture des routines ancestrales - et d'autre part la faiblesse des effets obtenus.

La Constitution de Paris proclamait par ailleurs l'avènement des *libertés*. La liberté du commerce et de l'industrie relève des préoccupations économiques qu'on vient d'évoquer. Innovation sans précédent, la liberté de la presse, d'abord sans limites, provoqua un flot de publications bientôt endigué, voire censuré, par une réglementation restrictive. Les écrits «révolutionnaires» de Pestalozzi, telles les *Esquisses*, répondent parfaitement aux intentions du pouvoir qui assignait à la presse une mission éducative civique et patriotique de premier plan. La liberté d'association, suspendue au bout de deux ans et demi, connut une brève existence.

La liberté de conscience enfin était formellement affirmée dans l'article 7 de la constitution, sous certaines conditions et sous la surveillance étatique :

*"La liberté de conscience est illimitée; la manifestation des opinions religieuses est subordonnée aux sentiments de la concorde et de la paix. Tous les cultes sont permis s'ils ne troublent point l'ordre public*

*et n'affectent aucune domination ou prééminence. La police les surveille et a le droit de s'enquérir des dogmes et des devoirs qu'ils enseignent. Les rapports d'une secte avec une autorité étrangère ne doivent influencer ni sur les affaires politiques, ni sur la prospérité et les lumières du peuple."* <sup>(4)</sup>

La neutralité et le détachement du ton de cette déclaration montrent que le but recherché était une stricte séparation entre les domaines temporels et spirituels (ainsi l'exercice des fonctions politiques fut interdit aux ministres de tout culte). On visait l'abolition de toute contrainte religieuse et de la vieille alliance entre l'Etat et l'Eglise, catholique ou protestante, si ancrée dans les mentalités et les pratiques que les paysans de Pestalozzi ne peuvent interpréter cette distanciation que comme une volonté de destruction. Leur réaction est une des expressions du mécontentement polymorphe que cet article 7 provoqua dans une partie de la population catholique ou protestante; l'interdiction des fonctions politiques aux ecclésiastiques était considérée comme injuste, l'abaissement du catholicisme au rang de «secte» en rapports suspects avec l'étranger (Rome) provoqua l'inquiétude, nombre d'ecclésiastiques réalisèrent la perte d'influence que signifiait pour leur Eglise l'instauration de ces nouveaux rapports avec l'Etat.

En réalité, le régime, qui souhaitait avant tout protéger la paix confessionnelle, si fragile en Suisse, eut tendance à confirmer l'Eglise dans ses anciennes fonctions sociales (l'instruction avant tout, ou la tenue de l'état civil), mais en les vidant de leur caractère religieux. L'anti-cléricalisme de la République s'exprimait plus clairement dans l'abolition des consistoires protestants et dans la «civilisation» du droit matrimonial, de même que dans les mesures anti-conventuelles (confiscation des biens des couvents, puis sécularisation et passage sous contrôle étatique). Tous les privilèges juridiques et exemptions (par

---

<sup>(4)</sup> Constitution de Paris, art. 7 (dans Carl HILTY, *Les Constitutions fédérales de la Confédération suisse*, Neuchâtel, 1891, pp. 338-339).

exemple fiscales) du clergé furent supprimés. Enfin le traitement des ecclésiastiques fut pris en charge par l'Etat.

On ne mentionnera ici que pour mémoire les efforts entrepris pour unifier le droit civil et pénal, dans un pays où les archaïsmes et les diversités étaient sur ce plan tout à fait extraordinaires; l'abolition de ces particularismes ne déboucha cependant que sur l'élaboration d'un code pénal sur le modèle français. Les perspectives du ministre des arts et sciences Philippe-Albert Stapfer, précurseur remarquable, en matière d'instruction publique et de politique culturelle, sont enfin bien connues, de même que ses liens avec Pestalozzi dont il fut l'un des principaux soutiens.



Les paysans des *Esquisses* de Pestalozzi, bon connaisseur des campagnes zuricoises, expriment admirablement, aux yeux de l'historien, les inquiétudes d'une catégorie sociale peu touchée par l'évolution séculaire des idées, méfiante envers l'innovation, encore prisonnière des routines mentales, des modalités anciennes de relation avec le pouvoir, inapte à concevoir la société nouvelle que voulait lui offrir ou lui imposer l'utopie helvétique à ses débuts. Mais derrière le problème de *communication* que Pestalozzi, zélé porte-parole du gouvernement, invoque en simplifiant pour expliquer et dédramatiser le malaise ambiant et combattre le manque de confiance envers un régime qui de son côté, dans ses proclamations, lançait le même appel à l'union sur le même ton <sup>(5)</sup>, se cache en fait l'affrontement pathétique de deux

---

<sup>(5)</sup> Cf. par exemple la proclamation des Conseils législatifs «au peuple helvétique» du 18 avril 1798, annonçant l'avènement de la République : "[Le bonheur] est à nous, Citoyens ! si par votre conduite vous venez seconder nos efforts. Gardez-vous donc de cet esprit d'inquiétude, qui allarme la tranquillité

mondes en discordance chronologique. Pour que le discours de la modernité révolutionnaire pût passer, il aurait fallu non pas seulement des circonstances diplomatiques, financières ou politiques plus favorables, mais encore une mutation mentale qui n'avait pas eu le temps de se faire. Nous voilà ramenés en fin de compte au caractère prématuré de la Révolution helvétique imposée de l'extérieur, échec cuisant. En fait il faudra attendre la seconde moitié du XIXe siècle - et non pas simplement la constitution de 1848 - pour que cette mutation se produise peu à peu dans l'ensemble du pays, pour que la «Suisse profonde» adhère enfin complètement aux valeurs démocratiques contemporaines.

---

publique, et que des malveillans ne chercheront à faire naître, que dans l'espoir d'en profiter. Souvenez-vous toujours, que le respect pour les Loix, sans l'obéissance à toutes les Autorités constituées, la liberté n'est plus que licence et anarchie. Cherchez enfin, Citoyens, à suppléer par les deux sentimens de la concorde et de l'amour fraternel à l'imperfection momentanée de nos institutions politiques..."; voir aussi, très explicite, la proclamation des Conseils du 19 avril (*Bulletin des Loix et Décrets du Corps Législatif de la République Helvétique*, cahier I, Lausanne, 1798).